

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 03 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne,
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On a diversement commenté, sans la connaître, une dépêche que M. le baron Baude, ministre de France à Athènes, aurait adressée au gouvernement français.

Si nous sommes bien informés, cette dépêche se bornerait à annoncer que les derniers débris de l'insurrection crétoise, composés de trois cents hommes environ, auraient été embarqués à Sphakia, pour être transportés à Syra, comme les autres insurgés qui avaient fait précédemment leur soumission.

On ne doit pas se dissimuler que l'agitation est extrême en Grèce, à Athènes surtout. La Patrie raconte, sur la foi d'un de ses correspondants, que, dans la nuit du 18 au 19, on a affiché jusque sur les murs du palais du roi des placards portant ces mots : « La guerre ou la déchéance. »

Il faut ajouter toutefois, que ce correspondant, qui paraît bien connaître le courage des Grecs, indique une recette infailible pour calmer instantanément cette effervescence : il suffirait tout simplement de leur affirmer qu'ils ne trouveront aucun secours du côté des puissances de l'Europe. Isolés et réduits à leur propre héroïsme, les plus effervescents préféreraient tout-à-coup la paix.

La Chambre de Florence discute toujours à propos des interpellations sur l'application de la loi du *macinato*. On a beaucoup parlé tous ces jours-ci, au Parlement italien, et, comme

cela arrive quelquefois, la question n'a point avancé d'un pas.

L'opposition continue de tenir suspendu un vote de blâme sur la tête du ministère. Le cabinet et ses amis s'efforcent d'écarter cette épée de Damoclès. On a fait courir le bruit que la Chambre avait voté dans le sens de l'opposition ; mais ce n'était qu'un dire téméraire à ajouter à tant d'autres. Il est à peine besoin de dire que, dans l'état actuel des esprits en Italie, un vote hostile au ministère pourrait avoir de fâcheux résultats. En temps de crise, on ne remplace ni facilement, ni surtout avantageusement, un cabinet modéré et conservateur.

On écrit de Madrid, le 25 janvier :

Le gouverneur civil de Burgos a été assassiné au moment où il se rendait à la cathédrale pour faire l'inventaire des livres, documents, tableaux, etc., existant dans les archives de l'église, et qui, conformément aux instructions récentes du ministre Zorila, doivent devenir la propriété de l'Etat.

L'assassinat du gouverneur a causé à Burgos une indignation profonde. Les volontaires de la liberté se sont rangés immédiatement du côté du gouvernement.

Les autorités civiles ont remis leurs pouvoirs entre les mains des autorités militaires. Une instruction est commencée. Plusieurs arrestations ont été opérées.

FUNÉRAILLES DU PRINCE ROYAL DE BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, le 25 janvier :

En arrivant à Bruxelles, on est frappé de l'air morne et triste de la ville : les brasse-

ries, les cafés sont fermés ; toutes les maisons, tous les monuments publics sont tendus de draperies noires ou ont arboré le drapeau national recouvert de crêpe.

Dès les premières heures du jour, une population immense se dirige vers Laeken. Ce sont, pour la plupart, des ouvriers ou de petits bourgeois. Ils s'en vont tristes et portant un crêpe à la casquette ou au bras pour saluer le cercueil pendant le trajet du palais à l'église.

La grande grille du parc est ouverte ; on peut entrer, mais nul ne le tente. On se range en silence le long de la route, sans bruit, sans tumulte.

Vers dix heures arrivent les députations des grands corps de l'Etat, puis le corps diplomatique, au milieu duquel on remarque M. le vicomte de La Guéronnière et tout le personnel de la légation de France. Les voitures déposent les invités au pied du grand perron. On le franchit, et l'on entre dans un vaste vestibule, entre deux haies de valets de pied, portant la grande livrée écarlate et une écharpe de crêpe en sautoir. Au bout du vestibule, en face de l'entrée, une immense rotonde, au-dessus de laquelle s'élève le dôme qui indique de loin le palais. C'est dans cette salle qu'on attend le départ du funèbre cortège.

La pièce où reposent encore les restes du prince est fermée. C'est une simple chambre avec deux fenêtres donnant sur l'entrée du parc, à côté de celle où le roi Léopold I^{er} est mort, il y a trois ans. C'est là que le jeune et doux martyr a vécu et souffert ses derniers jours. Un petit lit d'acajou très-simple occu-

paît le milieu, et on le roulait près d'une des fenêtres quand le pauvre enfant manquait d'air. C'est sur ce lit qu'il a rendu le dernier soupir.

Ce matin, la chambre est transformée en chapelle ardente. De longues draperies noires recouvrent les murs et les plafonds. Un autel a été dressé entre les deux fenêtres. Au milieu, sur une estrade, un cercueil en ébène. Quatre têtes de lion en argent tiennent les anses. Sur le couvercle, fermé par de gros clous d'argent, est sculpté un crucifix d'ivoire. Un drap blanc recouvre le cercueil et laisse tomber jusqu'à terre ses lourds plis. Au-dessus, une couronne de roses et de lilas blancs. Au pied, l'écusson de Belgique et la date du 22 janvier. Autour, quatre grands candélabres qui mêlent leur lumière à celle des cierges de l'autel ; au fond, deux prie-dieu. Des sœurs de charité pleurent et prient, tandis qu'un jeune officier, à genoux près du catafalque, sanglote la tête dans ses mains.

A dix heures et demie, la porte de droite s'ouvre à deux battants devant le prince de Ligne, président du Sénat ; M. Dolez, président de la Chambre des représentants ; suivis de MM. Jules Barra, ministre de la justice ; Frère-Orban, ministre des finances ; les généraux Chazal et Pleitink, qui doivent tenir les cordons du poêle.

Bientôt après paraît l'archevêque de Malines, suivi des évêques de Tournai, Liège, Namur, Bruges et Gand. La porte se referme, et presque aussitôt la draperie de droite se soulève, et le roi, suivi du comte de Flandre, s'avance lentement jusqu'au prie-Dieu placé devant le cercueil. Les deux frères portent l'uni-

FEUILLETON.

20

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

XVII. — LE CAPITAINE GAUTHIER DE LA TOUR.

Au moment où ils arrivèrent au pont de la Bidassoa, ils étaient aussi avancés l'un que l'autre. Ils ignoraient tous les deux ce qu'ils s'étaient réciproquement demandé. Bientôt ils traversèrent la jolie promenade, plantée de vieux et beaux arbres, qui chaque soir est le lieu de réunion des habitants de San-Estevan.

Autour de la rivière qui coule en cet endroit ses eaux sur un lit rocaillieux, ils aperçurent de pittoresques habitations appartenant aux commerçants de Bilbao et de Pampelune, et où les bons bourgeois de ces deux grandes villes venaient, avant la guerre, passer la belle saison. Ils trouvèrent sur la place tous les notables réunis en un conseil par l'alcade ou maire, duquel les carlistes d'une part, les christinos de l'autre, avaient exigé un certain nombre de rations.

Le chef de la partidas avait quitté le matin même San-Estevan, il y avait laissé le 6^e bataillon de Navarre, et comptait retrouver ce bataillon au même point ; mais Segastibelza qui le commandait, ayant appris dans la matinée la pointe faite l'avant-veille sur Zucearamurdy par les Peseteros, s'était avancé vers le nord pour chercher à les joindre. Avant de partir, il avait confié à une compagnie le soin de défendre le premier village du Bastan.

Ce fut donc au capitaine de cette compagnie que Poriace et Patau furent menés.

L'officier devant lequel on mena Poriace et Patau était un homme paraissant avoir de trente-deux à trente-cinq ans, d'une taille moyenne et bien prise ; ses formes et ses larges épaules contrastant avec sa figure régulière, avec ses yeux bleus et ses cheveux blonds, accusaient une vigueur peu commune. Il se promenait sur la place de San-Estevan, en fumant, non pas la cigarette espagnole ou le petit et noir cigarre navarrais, mais une pipe de terre, dont le récipient culotté attestait les longs services. Le peu de longueur du tuyau de cette pipe d'on sou permettait de donner à cet instrument, préféré des vrais fumeurs, le nom classique et peu poétique de *brûle-gueule*.

La tenue de l'officier n'était pas brillante, mais des plus militaires. Elle consistait en une sorte d'uniforme

usé, râpé, très-propre, ayant la forme d'une capote boutonnée jusqu'au cou, en un large pantalon de couleur sombre, recouvert en partie par des guêtres de cuir noir bien luisantes. Sur la tête, le capitaine avait le bérêt basque crânement jeté sur l'oreille. A sa taille, entourée d'une ceinture rouge en bourre de soie, pendaient non-seulement deux pistolets à un coup, mais un sabre fort long, sorte de rapière moderne à peu près pareille à la latte d'ordonnance de nos cuirassiers. Nous noterons, en passant, que cette lame, bien aiguisée, était sans fourreau, ceinturon ni bélière.

Le capitaine avait des pieds et des mains d'une finesse tout aristocratique et de longues et soyeuses moustaches cirées avec un soin extrême. Par son attitude et par sa tenue régulière, par son uniforme râpé mais propre et bien astiqué comme sa personne, il faisait une sorte d'opposition avec les autres hommes de sa compagnie, ayant tous des vêtements d'un gris de bure.

— Quels sont les deux animaux que tu m'amènes-là ? dit-il en espagnol et en fronçant le sourcil. Du doigt il indiquait au chef de la partidas, Poriace et son chien.

— Deux espions, peut-être.

— Je l'ignore, capitaine ; ils prétendent, du moins le maître prétend qu'il est volontaire au service du roi.

— Drôle de volontaire, dit en frisant sa moustache le capitaine qui depuis un instant toisait Poriace. Si

usé, râpé, très-propre, ayant la forme d'une capote boutonnée jusqu'au cou, en un large pantalon de couleur sombre, recouvert en partie par des guêtres de cuir noir bien luisantes. Sur la tête, le capitaine avait le bérêt basque crânement jeté sur l'oreille. A sa taille, entourée d'une ceinture rouge en bourre de soie, pendaient non-seulement deux pistolets à un coup, mais un sabre fort long, sorte de rapière moderne à peu près pareille à la latte d'ordonnance de nos cuirassiers. Nous noterons, en passant, que cette lame, bien aiguisée, était sans fourreau, ceinturon ni bélière.

— Justement, il affirme qu'il arrive de France.

— Sans doute, puisque aujourd'hui tout nous arrive par la France ! Tout ça est bel et bon, mais qu'est-ce que tu veux que j'en fasse, moi, de ce particulier et de son chien ?

— Le général a donné l'ordre de mener les hommes arrêtés par nous au poste le plus proche. Or comme c'est vous qui commandez ici...

— C'est bien, c'est bien, en voilà assez. Mille tonnerres ! la bonne bouille, se prit alors à dire en bon français le capitaine.

Poriace, passablement choqué du singulier examen qu'on semblait lui faire passer, était prêt à se mettre en colère ; mais en entendant les derniers mots, prononcés en très-bon français par le capitaine du 5^e de Navarre, il fut si heureux de se trouver en contact avec un être qui connaissait sa langue, que, mettant de côté toute mauvaise humeur, il s'écria :

— Mon Dieu, monsieur, parlez-vous français ?

— Par Dieu, comme on le parle en Vendée et en Bretagne.

— Quoi ! vous êtes ?...

forme de lieutenant-général avec le grand cordon de Léopold sous une écharpe de crêpe.

Le roi semble brisé. Ceux qui ne l'ont pas vu récemment ne pourraient reconnaître dans ce pâle et maigre visage aux tons transparents comme ceux de la cire, le jeune hôte plein de forces, de santé et de bonheur que Paris fêta lors de l'Exposition. Cependant le pas est ferme, on sent que la volonté le soutiendra jusqu'au bout. Il s'agenouille et prie avec ferveur sans qu'une larme mouille ses paupières; mais quel regard que celui de ces yeux qui n'ont plus de pleurs quand, les prières de l'Eglise terminées et l'eau bénite jetée par les rares assistants, les douze sous-officiers chargés de porter le cercueil sont entrés dans la salle et ont emporté loin du père les restes de son enfant.

Le roi est retombé à genoux, sa tête s'est inclinée pendant que ses lèvres et son cœur prononçaient une ardente prière; puis il s'est relevé calme et fortifié, et marchant à pied derrière le cercueil, il a traversé le parc, le village, et conduit lui-même jusqu'à l'église le douloureux dépôt qu'elle doit conserver.

La distance du palais à l'église et d'environ une demi-lieue. De chaque côté la population massée et rangée d'elle-même se découvrait et pleurait devant le cortège. Pas de troupe pour faire la haie et maintenir l'ordre. Le recueillement général suffisait.

L'église de Laeken est une modeste église de village. Les murs étaient simplement tendus de noir; au milieu de la nef, un catafalque recouvert d'un drap d'argent, et surmonté d'une couronne de camélias blancs avec feuilles en or.

C'est sous le catafalque que les soldats déposent leur funèbre fardeau, et la messe des morts commence, dite par l'archevêque de Malines et les autres évêques.

Après l'absoute, le corps est repris par les sous-officiers, qui le transportent dans la petite chapelle à gauche, où reposent déjà le roi Léopold I^{er} et la première reine des Belges. Deux dalles en marbre blanc, placées au pied de l'autel, indiquent les deux tombes. C'est entre elles que l'on dépose le reste du jeune prince. Les prélats récitent les dernières prières et jettent une pincée de terre sur le cercueil. Le roi et son frère s'approchent ensuite et s'agenouillent de chaque côté. Ils y restent longtemps en prières, prolongeant le cruel adieu. Puis, prenant des couronnes tressées par la reine et la comtesse de Flandre, le roi les dépose sur le cercueil avec un dernier baiser. Quelques secondes plus tard, le sacrifice était accompli, et les assistants venaient à leur tour jeter leurs larmes avec l'eau sainte sur le cercueil où reposent pour toujours tant d'espérances et d'affections.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Journal officiel* :

« Un rapport du maréchal Niel, en date du 23, proposé des mesures tendant à faciliter le passage dans les services civils, d'un certain nombre de sous-officiers rengagés.

» Le rapport termine en disant que ces mesures auraient pour conséquence d'imprimer à l'avancement des cadres inférieurs, en les rajeunissant, une impulsion qui ne peut manquer de produire un excellent effet sur l'armée, et de réaliser, dans un avenir prochain, les intentions bienveillantes de l'Empereur.

» Le rapport a été approuvé par l'empereur. »

— On lit dans l'*Indépendance belge* :

Hier matin, à 11 heures, la dépouille mortelle du prince royal a été déposée dans un triple cercueil, doublé de soie blanche, en présence du roi et de la reine, de l'archevêque de Malines et de plusieurs personnes de la maison de Leurs Majestés.

Cette triste cérémonie des suprêmes adieux, a été l'occasion d'une scène des plus déchirantes.

La reine s'est opposée d'une manière absolue à ce que le corps du prince royal fût embaumé.

On installe au château de Laeken une chapelle ardente dans laquelle le cercueil restera déposé jusqu'au jour des funérailles.

Des officiers de service au palais veillent auprès du cercueil du prince royal. Il se relève d'heure en heure.

M. Fraikin a été appelé au château de Laeken vendredi après midi pour opérer le moulage de la figure du duc de Brabant.

Les traits de Son Altesse royale ne sont nullement décomposés.

— On a reçu de Marseille, le 25 janvier, le télégramme suivant :

La manufacture des tabacs a été fermée ce matin. Cette mesure a été motivée par le fait que, d'après l'aveu de quelques ouvrières, il devait y avoir aujourd'hui du tapage dans les salles.

400 ouvrières en cigares s'étaient rendues à la Préfecture où on avait refusé de les recevoir, mais en leur faisant savoir que le préfet consentait à recevoir dix d'entre elles, choisies parmi les plus âgées et les plus tranquilles.

A trois heures, les dix ouvrières se sont présentées à la Préfecture, les autres restant sur la place de l'hôtel où s'étaient groupées 4 à 5,000 personnes.

L'administration n'avait eu recours à aucune force militaire ou de police.

Les dix déléguées se sont expliquées en présence du directeur qui était dans le cabinet du préfet. Elles sont convenues qu'elles n'avaient

aucune plainte sérieuse à adresser à l'administration et que leur seul but était de faire réintégrer quelques-unes d'entre elles renvoyées la veille pour insulte à un contre-maître. Elles se sont ensuite retirées satisfaites.

La foule s'est alors écoulée tranquillement. Contrairement à l'assertion d'un journal de Marseille, aucun cri ni chant ne s'est fait entendre.

Dans quelques jours les ateliers seront rouverts.

— Voici les détails que donne le *Courrier de Marseille*, sur les circonstances qui viennent d'amener le licenciement des élèves de l'école des Arts et Métiers d'Aix :

« Il y a cinq jours, une classe croyant avoir à se plaindre d'un professeur de cet utile établissement, s'était entendue avec les autres divisions d'élèves pour mettre son cours en interdit. Les apprentis conspirateurs avaient posé en principe que le professeur devait quitter l'Ecole ou qu'on s'abstiendrait en masse de suivre ses leçons.

» Le grief invoqué à l'appui de cet acte d'insubordination était que le professeur négligeait la politesse et ne se levait pas à l'entrée des jeunes gens. La consigne fut exactement suivie et toutes les exhortations ne purent faire fléchir leur volonté. En vain, le directeur de l'Ecole, puis M. le sous-préfet d'Aix, essayèrent-ils de les rappeler à la raison. Ils résistèrent.

» Cette situation, qui durait depuis près d'une semaine, ne pouvait se prolonger. M. le préfet des Bouches-du-Rhône fut prié de venir interposer son autorité. M. Levret partit immédiatement de Marseille afin d'essayer une dernière tentative.

» Hier matin, M. le préfet s'est présenté dans chacune des trois divisions de l'Ecole. Il a d'abord fait appel aux meilleurs sentiments de ces jeunes gens, s'efforçant d'émouvoir leur cœur par le tableau du chagrin que leur conduite et le châtiment qu'elle devait entraîner, causeraient à leur famille, s'ils persistaient dans leur mauvaise attitude. Aucun repentir ne s'est manifesté à la pensée des parents désolés du retour de leurs fils, chassés et perdant ainsi le fruit de tant de sacrifices.

» Un appel fait à la raison n'a pas amené un meilleur résultat. Ces enfants n'ont pas voulu comprendre le mal qu'ils se préparaient en brisant ainsi leur carrière. Le préfet ayant épuisé tous les moyens de conciliation, l'école a été licenciée et à midi les élèves sortaient de l'établissement.

» Nous ajouterons que sur trois cents élèves environ dont se compose l'école des Arts-et-Métiers d'Aix, deux cent quatre-vingts sont boursiers de l'Etat et des départements : tous appartiennent à d'honnêtes familles d'ouvriers qui ont fait les plus grands sacrifices pour mettre leurs enfants à même de recevoir une

instruction qui plus tard leur donnera de lucratifs et honorables emplois. »

— Les dernières publications de mariages annoncent l'union de M. Quatresous avec M^{lle} Dèche. — Le hasard a de singuliers rapprochements.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

Les soussignés, pénétrés de l'immense intérêt qu'a la ville de Saumur à la confection du chemin de fer de Poitiers,

Comprenant aussi les inconvénients que peut présenter le passage de ce chemin de fer dans la ville;

Invitent leurs concitoyens à se réunir dans l'une des salles de la Mairie, le jeudi 28 janvier courant, à 7 heures 1/2 du soir.

A l'effet de nommer une commission qui sera spécialement chargée de s'occuper, avec M. Galland, de la question du raccordement de ce chemin de fer avec la ligne d'Orléans, par une voie passant en dehors de la ville.

R. BODIN, PAUL RATOUIS, C. COUTARD, BINEAU, LÉON DE FOS, LE BLAYE.

Nous applaudissons à l'heureuse idée qu'on a eue de composer une commission chargée d'étudier le mode de raccordement de la ligne de fer de Poitiers à Saumur à celle d'Orléans. Cette commission sera nommée aujourd'hui même, à sept heures et demie du soir, à l'Hôtel-de-Ville. Il est important que toutes les opinions soient entendues, aussi, croyons-nous devoir insister auprès de nos concitoyens pour que les adversaires, comme les partisans de la traverse de Saumur, soient représentés, afin que les voies et moyens pour arriver à la solution de cet important problème soient, d'un commun accord, exposés et discutés, dans l'intérêt de notre ville.

Nous apprenons que S. M. l'Impératrice, dont l'immense charité s'étend à toutes les sociétés de bienfaisance, vient d'envoyer un magnifique service à thé, en porcelaine de Sèvres, à la loterie de l'œuvre de la Sainte-Enfance, dont le tirage aura lieu aujourd'hui même, à deux heures et demie, dans l'une des salles de l'Ecole communale dirigée par les sœurs de Saint-André, rue du Prêche.

Le concert que nous avons annoncé, au profit des pauvres, est irrévocablement fixé à dimanche prochain, et le programme que nous publions serait bien fait, par sa variété et le choix des morceaux, pour attirer une affluence nombreuse, si un autre motif ne devait l'empêcher.

— Vendéen; et vous ?

— Parisien, et mon chien aussi.

— Et, sacrebleu ! que ne le disiez-vous tout de suite ? Un compatriote ici, dans ce pays à puces et à vermine, dans ce gueux de trou de San-Estevan ? Quelle chance ! Venez avec moi, mon camarade.

Entrant alors dans une espèce de café qui était jusque sur la place des tables de bois noires, rondes et crasseuses, il prit un tabouret vermoulu, l'offrit à Poriace, se mit à califourchon sur une mauvaise chaise de paille et, frappant sur la table du pommeau de sa brette :

— Eh ! l'hôtelier, eh ! la signora, le padron, la matrone du diable, allons, du sucre, de l'eau-de-vie, du feu, du vin de la Rivéra, tout ce qu'il y a de mieux pour régaler un compatriote. Sacré tonnerre ! voyons, dit ensuite le capitaine, déposant son brûle-gueule, maintenant que nous voilà une paire d'amis, mon camarade, votre nom, sans vous commander, et faisons connaissance.

— Je me nomme Poriace, capitaine, et mon chien s'appelle Patau. Patau, sur un signe de son maître, vint mettre sa patte dans la main du capitaine Gauthier.

— Drôle d'animal, s'écria le capitaine secouant en riant la patte de Patau et tendant l'autre main à Poriace.

— Poriace, répéta-t-il ensuite ? Et vous venez ici, mon camarade, pour servir Sa Majesté Carlos Quinto ?

— C'est mon désir le plus vif.

— Très-bien. En ce cas, comme nous sommes destinés à faire route ensemble dans ce voyage qu'on appelle la guerre des provinces basques, si vous voulez, nous nous présenterons nous-mêmes l'un à l'autre. Une bonne confession réciproque vous va-t-elle ?

— Parfaitement, capitaine, dit en riant Poriace doucement enchanté, d'abord d'avoir rencontré sur ses pas un compatriote, et ensuite de voir que ce compatriote paraissait être un type parfait du gentilhomme vendéen doublé du soldat français.

— Je commence donc, seigneur Poriace, j'ai l'honneur de vous présenter Jean-Baptiste-Frédéric Gauthier de la Tour, capitaine au 5^e bataillon de Navarre.

Poriace salua gravement. Patau se mit à rire.

— Moi, d'abord, continua le capitaine, je suis franc comme un habitant du Bocage. Voyez-vous, quand un camarade me plaît, il faut que la connaissance soit faite tout de suite. Or, voyez mon histoire, elle ne sera pas longue. Tenez, allumez-moi ce cigare espagnol ; il est assez mauvais, comme tout ce qu'on trouve ici ; mais n'importe, vous ne l'aurez pas terminé que vous me connaîtrez mieux que si vous m'aviez fait.

Tel que vous me voyez, mon camarade, continua le

capitaine après avoir versé un verre de vin de la Rivéra à Poriace, et en avoir avalé un autre d'un seul trait, tel que vous me voyez, je suis un vieux soldat français, je possède trente-trois ans, et j'en ai servi dix dans un beau régiment de grenadiers de la garde royale où j'étais sergent-major, quand cette satanée révolution de juillet, que le diable confonde, est venue briser ma carrière, qui s'annonçait devoir être des plus brillantes.

Je vous ai dit, n'est-il pas vrai, que j'étais Vendéen ? Mon père, vieux capitaine du premier Empire, franchement rallié en 1814 aux Bourbons de la branche aînée, retraité plus tard comme colonel, avait créé et mis au monde en ma personne un assez triste sujet, qu'il avait gâté de son mieux, vu sa qualité de fils unique, et dont il était toujours heureux de voir l'humeur joviale et tant soit peu tapageuse.

J'avais quatre ans lorsque mourut ma pauvre mère, j'en avais dix-sept lorsque j'eus la douleur de perdre mon pauvre père. Le peu qu'il me laissa ne pouvait suffire à mon entretien ; j'avais la bosse du trouper développée outre mesure, je commençai, dès mes dix-huit ans révolus, par m'engager ; et bientôt, grâce aux protections que j'obtins des nombreux amis du colonel Gauthier de la Tour, dont la mémoire était en vénération parmi ses anciens camarades, je devins caporal. Je fis la campagne d'Espagne, et déjà, grâce à ce qu'on voulait bien

appeler ma bravoure, grâce aussi à ma manière de servir, je pouvais apercevoir l'épaulette de sous-lieutenant dans un avenir pas trop éloigné, lorsque le régiment revint du Trocadéro, et reprit la vie de garnison.

La garnison, voyez-vous, mon camarade, pour un tempérament tant soit peu, comment dirai-je... nerveux comme le mien, c'est l'écueil contre lequel vient se briser l'esquif de la vie du trouper.

A peine hors des habitudes que l'on contracte en campagne... et des occupations journalières, des marches et des combats, quand on est tant soit peu nerveux, comme je disais, on se laisse facilement aller à un tas de bêtises contraires à la discipline ; et, crac, un beau matin, de caporal ou de sergent, on se réveille simple soldat. C'est ce qui m'advint.

Je ne vous conterai pas toutes les péripéties d'une existence de dix ans. Je vous dirai seulement que de 1820 à 1830, le fusilier, le grenadier, le caporal, le sous-officier Gauthier de la Tour (car je devins sergent-major en 1829) a fait bien des sottises, a commis bien des petites fautes contre la discipline, s'est donné plus d'un coup de sabre, a fait plus d'une conquête de garnison, mais que jamais il n'a failli à l'honneur.

Voilà pourquoi les trois glorieuses journées, comme ces gredins de Parisiens appellent les 27, 28 et 29 juillet 1830, me trouvèrent, malgré tout, sergent-major dans

CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL

Au profit des pauvres.

Donné par la Société musicale de Saumur, sous la direction de M. ALBERT, Avec le concours de M^{me} VARZO, du Théâtre-Lyrique;

MM. Victor HUMBLLOT et Paul HUMBLLOT, du Conservatoire de Paris; M. Victor GOUBAULT, violon solo; MM. les PROFESSEURS ET AMATEURS de Saumur.

PROGRAMME.

Première partie.

- 1° Ouverture de *Tancrède*, de Rossini, exécutée par la Société musicale de Saumur;
- 2° Air de *Galathée*, chanté par M^{me} VARZO, du Théâtre-Lyrique;
- 3° 8° *Concerto* de Rode, pour violon, exécuté par M. Victor GOUBAULT, violon solo, accompagné par MM. HUMBLLOT, MEYER, ALBERT et MM. X.;
- 4° *Aubade*, paroles de Victor Hugo, musique de Diaz, chantée par M. X.;
- 5° *Marche hongroise* de Korvalski, pour piano, exécutée par M. Paul HUMBLLOT, lauréat du Conservatoire;
- 6° Air de *Roland*, chanté par M^{me} VARZO;
- 7° Duo pour ténor et Baryton, chanté par MM. X. et X.

Deuxième partie.

- 1° Ouverture de *la Dame blanche*, exécutée par la Société musicale de Saumur;
- 2° Grande Fantaisie, sur les motifs de *la Fille du Régiment*, arrangée par Allard, avec accompagnement de piano, exécutée par M. Victor GOUBAULT;
- 3° Air du *Barbier de Séville*, de Rossini, chanté par M^{me} VARZO;
- 4° Nocturne, de Honoré Humblot, pour piano, exécuté par M. Paul Humblot, lauréat du Conservatoire;
- 5° Symphonie pour deux violons, d'Alard, avec accompagnement de piano, exécutée par MM. Victor GOUBAULT et M. Victor HUMBLLOT;
- 6° *L'Eau et le Vin*, chanson de Parisot, chantée par M. X.

Ouverture des bureaux à 7 heures 1/2. — Le Concert commencera à 8 heures.

PRIX DES PLACES : Stalles d'orchestre 4 fr.; loges de balcon, 4 fr.; stalles de balcon, 4 fr.; avant-scènes, rez-de-chaussée et entresol, 4 fr.; loges de MM. les officiers, 2 fr. 50; 1^{re} loges, 2 fr. 50; 1^{re} galerie, 2 fr. 50; avant-scènes de 1^{re} galerie, 4 fr.; parquet, 2 fr.; baignoires, 2 fr. 50; MM. les sous-officiers au parquet, 1 fr.; parterre, 1 fr. 50; deuxième galerie, 1 fr.; amphithéâtre, 50 c.

S'adresser, pour la location des loges, chez M^{me} THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le concierge du Théâtre.

CLÔTURE DE LA CHASSE.

Voici l'arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire concernant la clôture de la chasse :

Art. 1^{er}. La chasse sera close, le lundi 8 février prochain, à la chute du jour, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire.

Toutefois, cette clôture est ajournée :

1° Au dimanche 14 mars suivant, pour la chasse à courre, sans armes à feu, à cor et à cris;

2° Au jeudi 15 avril, pour la chasse au gibier d'eau sur les marais non desséchés, sur les étangs, fleuves et rivières, sous la condition que les chasseurs ne s'écarteront pas de plus de dix mètres des berges ou francs bords.

En conséquence, à partir desdites époques, nul ne pourra chasser de quelque manière et au moyen de quelque procédé que ce soit, même sur ses propriétés, à moins qu'elles ne soient attenantes à une habitation et entourées d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins, non plus que vendre, acheter, transporter ou colporter aucune espèce de gibier, sans encourir les peines portées par la loi.

Art. 2. Il est interdit de prendre, ou détruire, ou mettre en vente les nids et les œufs d'oiseaux, autres que ceux des oiseaux de proie, à moins d'autorisations spéciales qui seraient accordées, s'il y a lieu, dans les intérêts scientifiques.

Art. 3. MM. les maires et adjoints, commissaires de police, officiers, maréchaux-des-logis et brigadiers de gendarmerie, gendarmes, gardes forestiers, gardes pêche, gardes champêtres, gardes assermentés des particuliers et employés des contributions indirectes et des octrois veilleront, chacun en ce qui le concerne, à la stricte exécution des dispositions qui précèdent, et constateront les contraventions qui y seront faites, par des procès-verbaux qu'ils transmettront, sans délai, à M. le procureur impérial de l'arrondissement où les délits auront eu lieu.

Les procès-verbaux des gardes devront, dans les 24 heures et à peine de nullité, être affirmés par les rédacteurs, devant le juge de paix ou l'un de ses suppléants, ou devant le maire ou l'adjoint, soit de la commune de leur résidence, soit de celle où le délit aura été commis.

Art. 4. Il sera payé aux gardes et gendarmes rédacteurs des procès-verbaux constatant des infractions à la loi du 3 mai 1844, qui auront donné lieu à condamnation, une gratification ainsi fixée par l'ordonnance royale du 5 mai 1845 :

8 fr. pour les délits prévus par l'art. 11 de ladite loi;

15 fr. pour ceux prévus par l'art. 12 et l'art. 13, paragraphe 1^{er};

25 fr. pour ceux prévus par l'art. 13, paragraphe 2.

Art. 5. Sont maintenues les dispositions de notre arrêté du 7 novembre 1867, concernant la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles, qui ne sont pas contraires à celles du présent arrêté, notamment la disposition de l'art. 14, permettant le colportage et la vente de lapins détruits à l'aide de furets et de bourses.

AVIS ADMINISTRATIF.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur, en exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis qu'il vient d'acquérir, au nom de la commune, pour entrer dans la voie publique, par suite d'alignement, un terrain d'une contenance de 157 mètres 50 centimètres superficiels, dépendant d'une propriété située en cette ville, rue des Boires, section H, n° 962 du plan cadastral, appartenant aux Hospices de Saumur, moyennant la somme de onze cent deux francs 50 centimes.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur cette indemnité, sont priées de se faire connaître au secrétariat de la Mairie, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avis, faute de quoi elles seront, passé ce délai, déchues de leurs droits à cette indemnité. (Loi du 3 mai 1841, art. 21.)

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 27 janvier 1869.

Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Madrid, 27 janvier. — La nouvelle répandue à Paris d'un débarquement du duc de Montpensier à Cadix, est complètement fautive.

Hier soir, à huit heures, des groupes assez nombreux stationnaient sur la place de la Puerta del Sol. Ces rassemblements s'occupaient du refus du gouvernement romain de recevoir l'ambassadeur d'Espagne et de l'assassinat du gouverneur civil de Burgos. Une partie de la foule s'est portée à la nonciature, a abattu l'écusson pontifical et l'a brûlé aux cris de : « A bas le nonce ! Vive la liberté des cultes ! » Cette démonstration est restée toute pacifique. Le nonce, prévenu, avait quitté la nonciature dans l'après-midi et s'était réfugié à l'ambassade de France.

La *Gazette*, au sujet de l'événement de Burgos, dit : « Tout porte à croire que l'émeute était préparée de longue main ; 70 personnes ont été arrêtées, parmi lesquelles figurent le doyen, le vicaire général, quatre autres chanoines et un ecclésiastique. »

On considère une crise ministérielle à Athènes comme certaine.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Nous appelons particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les NOUVELLES ET SPLENDI-

DES PRIMES GRATUITES que *l'Univers illustré* offre jusqu'au 15 février 1869. — Toute personne qui s'abonnera ou renouvellera son abonnement pour un an, aura droit, à son choix, aux CHEFS-D'ŒUVRE DE LA GRAVURE MODERNE, superbe Album du prix de vingt francs en librairie; cinquante-six magnifiques planches in-folio, avec texte descriptif, papier vélin satiné, imprimé par J. Claye; riche reliure avec fers spéciaux; — ou aux quatre volumes suivants : CHEFS-D'ŒUVRE DU THÉÂTRE MODERNE, deux beaux volumes in-quarto, composés des pièces les plus célèbres représentées depuis vingt ans sur les théâtres de Paris, et les ŒUVRES DE JEUNESSE DE H. DE BALZAC, deux volumes in-quarto illustrés de nombreux dessins. — Pour un abonnement ou un renouvellement de six mois, on aura droit aux *Œuvres de jeunesse de Balzac*. — Quand on voit de telles primes offertes par ce véritable journal de la famille qui, à une rédaction excellente, joint une partie artistique d'une beauté exceptionnelle, on comprend facilement la vogue chaque jour croissante dont jouit *l'Univers illustré*.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 21 janvier 1869.

NAISSANCES. — Masculin 5.

Féminin 6. — Total 11.

MARIAGES. — 4, François Jean-Baptiste Rossignol, éperonnier, et Julienne-Hermance Touret, couturière, tous deux de Saumur; — Pierre-Louis Guillaume, maçon, et Marie-Louise Vallet, chapelière, tous deux de Saumur; — 6, François-Antoine Bühn, vigneron, et Joséphine Grignon, couturière, tous deux de Saumur; — 11, Jean Bisch, tailleur d'habits, et Marie Gaillard, lingère, veuve René-Augustin Péan, tous deux de Saumur; — Jean Pechontal, cultivateur, et Emilie-Marie Sevet, couturière, tous deux de Saumur; — 12, Chrétien Heinrich, journalier, et Anne Aubier, chapelière, tous deux de Saumur; — Séraphin-Louis-François Sureau, pharmacien, et Louise-Marie Perrot d'Ablancourt, sans profession, tous deux de Saumur; — 16, Jean Renaud et Augustine Poirier, tous deux domestiques, de Saumur; — 18, Jean Turronnet, tailleur d'habits, et Madeleine Dugat, veuve de Mathurin Delumeau, épicière, tous deux de Saumur; — 19, Constant Coulon, boulanger, et Marie-Louise Cornière, sans profession, tous deux de Saumur.

Décès. — 1^{er}, Jean Péan, jardinier, 41 ans, prairie d'Offard; — Arsène Breheret, 40 ans, sans profession, épouse de Joseph-André Placeau, rue d'Orléans; — 2, Charles-Jacob, 5 mois, rue Saint-Lazare; — 5, Stella-Eugénie-Valentine de Loménie de Marmé, sans profession, 38 ans, levée d'Enceinte; — Louis-Pierre Jagot, propriétaire, 79 ans, rue du Puits-Neuf; — Marie Lefée, 8 ans, rue Haute-

la garde.

J'avais fini mon temps, je m'étais battu comme un bon b... à Paris, j'avais reçu des pots sur la tête et envoyé au diable une demi-douzaine de Parisiens; mes officiers donnaient tous leur démission; j'avais terminé mon engagement. Je répugnais à servir la branche d'Orléans. Je partis pour m'en aller en Vendée récolter le petit héritage paternel auquel je n'avais guère songé jusqu'alors. Je ne savais plus que trop faire, il y a quelques mois, lorsque j'entendis parler d'une guerre en Espagne. Il était question de soutenir les droits d'un souverain qu'on disait légitime.

Je me rappelai quelques mots d'espagnol appris en 1823. J'étais, par tempérament, toujours prêt, comme on dit en terme de troupier, à me donner un coup de torchon avec tout individu qui ne pensait pas comme moi. J'empruntai sur mon petit bien dans le Bocage, et, le sac au dos, je partis pour Bayonne avec quelques milliers de francs dans ma poche et les deux pistolets que voilà à ma ceinture.

J'entrai en Espagne, comme je vois à votre costume que vous l'avez fait vous-même, déguisé en Basque, et je me présentai au général.

A propos du général, mon camarade, le connaissez-vous ?

— Qui cela ?

— L'oncle Thomas, pardieu !

— Ah ! Zumalacarreguy ?

— Sans doute.

— J'en ai entendu parler... mais voilà tout.

— Très-bien ! Mais pour entrer dans un de nos bataillons, il faut qu'il vous y admette. Oh ! ne deviez pas qui veut soldat du roi Charles V.

— Qu'à cela ne tienne... j'ai deux talismans.

— Voyons.

— D'abord ce cachet.

— Ça c'est bon pour faire reconnaître que vous êtes des nôtres; voilà tout.

— Et cette lettre de la marquise Santos-Ladron ?

— Oh ! oh ! c'est le cas de dire le bon billet qu'a La Châtre. Si vous ne convenez pas à l'oncle Thomas, vous pourriez bien, comme on dit, coucher à la porte, même avec ce talisman.

— Comment ! il refuserait...

— D'abord, l'oncle Thomas n'aime pas les recommandations; ensuite... ensuite... Tenez, écoutez... Je vais vous raconter ma première entrevue avec le bonhomme : ça pourra vous servir.

Lorsque j'arrivai dans le Bastan, l'armée royale n'avait pas, comme aujourd'hui, une douzaine de beaux bataillons, mal habillés peut-être encore, mais solides au feu et bien équipés. Ce qui manquait surtout, c'étaient

les armes. Quesada nous poursuivait à outrance, et nous ne faisons encore qu'une guerre de partisans.

J'étais tombé, comme vous, dès mon entrée dans le Bastan, au beau milieu d'une *partidas*, qui me mena par d'affreux chemins jusque sur la communication de Vittoria à Pampelune, où l'on disait que se trouvait alors le général. En effet, après trois jours de marche, un beau matin, tout près du val d'Aran, qui traverse la grande route, mes guides me montrèrent le camp royal, ou plutôt le bivouac, car, depuis le général en chef jusqu'au dernier soldat, tous étaient couchés sur le sol. On m'indiqua, seul sous un arbre, un individu étendu par terre sur un peu de paille. Il était enveloppé dans une cape bleue, portait un grand bérêt; son épée reposait près de lui.

— L'oncle Thomas, me dit tout bas le chef de la *partidas* en me désignant du doigt le personnage couché; puis il s'éloigna comme saisi d'une crainte involontaire. Le général, car c'était bien lui, se soulevant sur le coude, tourna vers moi sa figure belle, noble et sévère. Il portait des moustaches épaisses rejoignant presque des favoris coupés militairement.

— Quel est cet homme ? dit-il à un sous-officier qui veillait près de l'arbre.

— Je l'ignore, général.

— Qu'il approche.

Le sergent vint me dire que le général voulait me parler. Je ne suis pas timide, pourant, dans le premier moment, le regard d'aigle de Zumalacarreguy m'en imposa. J'approchai cependant sans trop d'hésitation.

— Que viens-tu faire ici ? me dit le général d'un ton brusque.

— Servir le roi Charles V, répondis-je à haute voix en assez mauvais espagnol, et en portant la main droite au front comme on a l'habitude de le faire dans les troupes françaises.

— Qui t'amène et d'où viens-tu ?

— Je viens de France, mon pays, j'ai été conduit ici par une *partidas*.

— Ah ! encore un Français, reprit le général en haussant les épaules. Comme s'il n'y avait pas en Navarre, dans les provinces et dans les Espagnes, assez de fidèles sujets de notre seigneur le roi, pour défendre son bon droit au trône de ses pères !

— On n'est jamais trop de gens de cœur pour défendre une bonne cause, osai-je dire tout haut.

(La suite au prochain numéro.)

Saint-Pierre; — 4, Rachel Lafay, 5 ans, Grand'Rue; — Marie Schaefer, 3 mois, à la Providence; — 7, René Boullissière, journalier, 35 ans, Hôpital; — Charles Bardin, 25 ans, rue du Petit-Genève; — 10, Thérèse Bolognesi, 14 ans, sans profession, rue du Puits-Neuf; — Laure Nau, épouse Félix Perrean, 60 ans, rue du Temple; — 11, Charles Dalibon, 75 ans, journalier, rue de la Chouetterie; — 12, Charles-Clément Pèridy, 4 mois, rue des Capucins; — Louise Chesneau, journalière, 61 ans, veuve Jacques Lambien, rue de la Tonnelle; — 14, Pauline Tiveau, couturière, 58 ans, épouse de Louis Revêche, rue de l'Île-Neuve; — 15, Louise Huet, sans profession, 36 ans, veuve Jean Antier, carrefour Dacier; — 16, Anna-Victorine-Pauline Guillon, 4 ans,

montée du Fort; — 17, Anne Tonet, veuve Pierre Renard, 81 ans, journalière, Hôpital; — 18, Jules-Virgile Simonin, 1 an, rue du Portail-Louis; — Jeanne Neau, veuve René Fourneau, lingère, 75 ans, Hôpital; — Alopeau (mort-né), rue Beaurepaire; — 19, — Léonard Pradat, tailleur de pierres, 60 ans, rue de Fenet; — Schaefer (mort-né), rue du Prêche; — 20, Marie Geneviève, sans profession, 59 ans, épouse Pierre Michot, rue de la Visitation.

BULLETIN FINANCIER.

Il y a eu un mouvement assez sensible de reprise à la dernière Bourse. La direction des cours toutefois, d'ici à la liquidation, dépend presque exclusivement de la position de la place. A quel chiffre atteignent les engage-

ments de la spéculation dans les deux sens? Là est la question.

La Rente s'élève de 70.27 à 70.40, à terme; elle suit une marche opposée au comptant, et cote 70.25 après 70.40; elle revient ensuite à 70.35.

Les Lombards atteignent 478 au plus haut; le report se tend; les Autrichiens s'élèvent à 657. La Société générale s'approche du cours de 600. L'Italien participe à la hausse, mais dans des proportions restreintes; il reste à 51.70.

La situation s'accroît sur les Lombards. On prétend que la spéculation à laquelle on doit leur hausse et dont on remarque les réalisations, achète de la rente et des Autrichiens pour faciliter, par la hausse de ces valeurs, ses réalisations sur les Lombards. S'il est difficile de vérifier cette supposition, il n'en est pas moins vrai que les réalisations sur les Lombards sont chose prudente.

A l'emprunt madrilène interdit, a succédé une émis-

sion hongroise acceptée, après bien des tiraillements, par la Société générale pour développer le commerce et l'industrie en France. Que dire de cette émission, si ce n'est que le moins mauvais des placements étrangers crée et laisse des inquiétudes?

Enfin voici une émission française d'un but utile, et d'un rapport assuré. Il s'agit des Obligations des chemins de fer du département de l'Hérault, émises à 290 fr., remboursables à 500, et rapportant 15 fr. d'intérêt annuel. Exclusivement réservée à la clientèle du *Moniteur des Tirages financiers*, cette souscription a été couverte plusieurs fois, et c'est à peine si le public en était instruit. Je ne peux que féliciter les nombreux abonnés de cet important journal d'être tenus au courant en temps utile des bonnes affaires et des bons placements français. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES

Le samedi 30 janvier 1869, il sera procédé, à 1 heure du soir, dans une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de paille, avoine et farine d'orge à livrer dans les magasins militaires de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (levée Notre-Dame), où le public sera admis à en prendre connaissance.

NOTA. — Les denrées seront livrées entre deux fers. (36)

MAGASIN DE CHAUSSURES

TRÈS-BIEN ACHALANDÉ,

A CEDER

Pour la St-Jean prochaine.

S'adresser à M^{me} LECLUSE, rue St-Jean. (59)

A VENDRE

Dans de bonnes conditions.

BEAUX COTRETS et BONNES BOURREES, livrés à domicile ou pris sur place.

S'adresser à M. PORTOU, marchand de bois à Saint-Florent. (559)

A VENDRE

Un très-bon fourgon de voyage.

S'adresser à M. BEUROIS-PERDOUX, rue de l'Hôtel-de-Ville. (32)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869,

Une MAISON, rue du Portail-Louis, occupée actuellement par M. Offray, horloger, se composant d'un magasin, arrière-magasin, chambres aux trois étages, greniers et cave.

S'adresser à M. LAUMONIER, notaire à Saumur, ou à M. RAGAIN, au Cimetière. (482)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

LA TOILETTE DE PARIS

Le meilleur marché et le plus pratique des journaux de Modes, paraît deux fois par mois, 1^{er} et 15, avec de très-jolies gravures coloriées, illustrations de toilettes, chapeaux, coiffures et lingeries dans le texte, courriers de modes et renseignements importants, planche de broderies et PATRONS COUPÉS de grandeur naturelle, avec cliché représentant les modèles et EXPLICATIONS PRÉCISES sur leur exécution.

Un an : onze francs. Les abonnements partent du 1^{er} janvier. Edition sans patrons coupés : 5 francs. On s'abonne à PARIS, rue Bergère, 20. Les mandats de poste sont au nom de M. E. Philippe, propriétaire du journal.

Un numéro d'essai avec patron coupé, contre 60 cent. timbres-poste.

M^e DELALANDE, notaire à Saint-Léger (Vienne), demande un clerc. (518)

On demande un clerc pour une étude de notaire des environs de Saumur.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PAPIER WINSI

L'immense succès de ce remède est dû à ses propriétés dérivatives bien constatées, à son action prompte et infallible qui attire au dehors l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels de la vie; il est recommandé par les premiers médecins, pour la guérison des Rhumes, Bronchites, Maux de gorge, Grippe, Rhumatismes, Lumbagos, Douleurs, etc. Son emploi n'exige aucun régime. Une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. Prix de la boîte, 1 fr. 50 c., dans toutes les pharmacies. (542)

LES PETITS BOLLANDISTES.

VIE DES SAINTS

d'après

LES BOLLANDISTES, LIPOMAN, SURIUS, RIBADENEIRA;

Le P. GIRY.

Les Hagiologies et les Propres de chaque Diocèse et les travaux hagiographiques les plus récents,

Par M. l'abbé PAUL GUÉRIN

SIXIÈME ÉDITION.

Entièrement revue, soigneusement corrigée et considérablement augmentée. 15 beaux volumes gr. in-8° cavalier vergé, à 6 fr. le volume.

Comme ce titre l'indique, la nouvelle édition de la *Vie des Saints* que nous annonçons aujourd'hui peut être considérée comme ce qui a paru jusqu'ici de plus parfait, de plus complet en ce genre. Chaque *Vie* a été confrontée avec les *Acta Sanctorum*. Ainsi, ce qui distingue spécialement cette édition de toutes celles qui l'ont précédée, ce sont les nombreuses additions faites d'après les Bollandistes : elle a été pour ainsi dire retrempee à cette source féconde. Non seulement elle reproduit la substance de leurs immenses travaux, dissimulés en d'énormes in-folio, mais encore elle leur emprunte tous les faits, tous les détails propres à intéresser, à instruire et à édifier.

Non-seulement cet ouvrage donne pour chaque jour de l'année, en y ajoutant la date de la mort de chaque Saint, le *Martyrologe Romain*, traduit sur la dernière édition de Benoît XIV et annoté d'après Baronius; le *Martyrologe de France* et ceux des divers Ordres religieux : Carmes, Basiliens, Bénédictins, Cisterciens, Camaldules, Capucins, Franciscains, Dominicains, Servites, Trinitaires, Chanoines réguliers, Ermites de saint Augustin, Congrégation de Vallombreuse, etc.; les *Légendes* des Bréviaires de chaque diocèse, fleurs à demi-écloses, renfermant, en un charmant abrégé, les Vies de plusieurs milliers de Saints, avec toutes leurs beautés, avec toutes leurs couleurs, et avec tous leurs parfums; mais encore on y trouve la Vie des Saints nouvellement canonisés, l'histoire des Bienheureux, entre autres celle des serviteurs de Dieu qui en 1867 ont été appelés aux honneurs d'un culte universel. Les contemporains morts avec un renom de sainteté eux-mêmes occupent une large place dans cette œuvre. Les PP. Liebermann, Muard, Le P. Ravignan, M. le curé d'Ars, etc., y revivent avec leur physiologie propre.

Afin d'augmenter l'intérêt du livre, des notes précieuses sur le culte, les reliques, les monuments de nos Saints ont été intercalées, et ces notes viennent des lieux mêmes où le culte est rendu, où les reliques et les monuments subsistent.

Chaque mystère, chaque dogme, chaque fête devient dans cette œuvre l'objet d'un discours où la théologie la plus profonde s'allie à la piété la plus tendre.

Il nous est donc permis de le dire sans exagération : cette *Vie des Saints*, la plus complète qui ait paru jusqu'ici, résume et remplace toutes ses devancières. Y souscrire c'est faire plus qu'une acquisition utile, indispensable même à tout chrétien, c'est aussi et surtout aider à la glorification des Saints et à sa sanctification personnelle.

Cette nouvelle édition aura 15 volumes grand in-8°, avec des notes marginales pour analyser le texte et guider le lecteur, en lui indiquant tout de suite, dans la page, où le renvoie la table des matières, le passage qu'il cherche.

On peut consulter les articles publiés, sur cette *Vie des Saints*, par les journaux le *Monde*, l'*Univers*, la *Revue catholique*, etc.

Un exemplaire est déposé au bureau de l'*Echo saumurois*, pour les personnes qui désireraient examiner cet ouvrage.

S'adresser à Saumur chez Paul GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

On trouve dans la même maison tous les ouvrages édités par les librairies religieuses et scientifiques de Paris.

Conditions plus avantageuses que celles offertes par les voyageurs.

F. BOUQUEREL, libraire-éditeur, 31, rue Cassette.

LE PRÉCEPTEUR DES FAMILLES

ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT, RÉCRÉATION.

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS CÉLÈBRES,

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Abonnement pour la France et l'Algérie, 6 francs par an. pour l'Étranger : 8 francs.

Contre un mandat de 20 francs adressé à l'éditeur, on reçoit de suite et franco pour 20 fr. de livres au choix dans cette liste et le Journal gratuitement pendant un an.

EPISODE DE L'ÉMIGRATION FRANÇAISE, par M. LAURENTIE, nouvelle édition illustrée de magnifiques gravures sur bois par Gerlier. 1 beau vol. gr. in-8°. Prix : 6 fr. Relié toile, tr. dor. 8 fr. Relié demi-ch., tr. dor. 10 fr. *Le même ouvrage*, sans gravures, 1 vol. in-18 jésus, 3 fr. 50 c.

REVUE GRAMMATICALE ET LITTÉRAIRE, 1^{re} et 2^e année. 2 vol. in-12. Prix : 8 fr. relié demi-chagr. tr. j. Prix : 10 fr. **PROBLÈMES**, par le R. P. MARIN DE BOYLESVE 19 vol. in-18. Prix : 7 fr. 15 c. — **VOYAGE AUTOUR DE NON PATERRE**, 1 vol. in-12. Prix : 2 fr. **LE FIDÈLE ADORATEUR DU SAINT-SACREMENT**, 1 beau vol. in-18. Prix : 2 fr. — **NOUVEAUX MOIS DE MARIE POUR LA JEUNESSE**, 32 gravures. Prix : 1 fr. 50. — **VOLTAIRE AU PILORE**, in-18. Prix : 75 c. — **HISTOIRE DE FRANCE**, par M. LAURENTIE, 8 vol. in-8°. Prix : 40 fr. *Le même*, 8 vol. in-18. Prix : 28 fr. **HISTOIRE DE LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS ET DE L'ORLÉANISME**, par CHRÉTIENNEAU-JOLY. 2 beaux vol. in-8°. Prix : 15 fr. — On peut demander le Catalogue complet et choisir pour 20 fr. de livres.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 26 JANVIER.			BOURSE DU 27 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 35	»	»	70 30	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	103 70	»	20	103 70	»	»
Obligations du Trésor.	480	»	»	480	»	»
Banque de France.	3045	»	5	3040	»	5
Crédit Foncier (estamp.).	»	»	»	1550	»	»
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	630	»	»	632 50	2 50	»
Crédit industriel.	637 50	»	5	642 50	5	»
Crédit Mobilier (estamp.).	267 50	»	6 25	270	2 50	»
Comptoir d'esc. de Paris.	728 75	3 75	»	725	»	3 75
Orléans (estampille).	937	2 50	»	933 75	»	3 75
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1178 75	»	1 25	1172 50	»	6 25
Est.	568 75	»	1 25	573 75	5	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	983 75	»	2 50	983 75	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	610	»	1 25	607 50	»	2 50
Ouest.	588 75	»	1 25	588 75	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1590	»	10	1585	»	5
Canal de Suez.	458 75	»	3 75	453 50	»	6 25
Transatlantiques.	315	1 25	»	311 25	»	3 75
Emprunt italien 5 0/0.	54 45	»	05	54 55	10	»
Autrichiens.	653 75	»	7 50	657 50	3 75	»
Sud-Autrich.-Lombards.	465	»	5	470	5	»
Victor-Emmanuel.	48 50	»	25	48 50	»	»
Romains.	47 50	1 50	»	47 50	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	287 50	»	7 50	288 75	1 25	»
Saragosse.	80	1	»	78 75	»	1 25
Séville-Xérès-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	65	»	»	65	»	»
Compagnie immobilière.	101 25	»	2 50	99	»	2 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	337	»	»	338 50	»	»
Orléans.	329	»	»	329 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	338 75	»	»	340 50	»	»
Ouest.	328	»	»	328 50	»	»
Midi.	326	»	»	325 75	»	»
Est.	329	»	»	331 15	»	»

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le